

Communiqué de Presse

Le 6 mars 2006,

Service public : une délégation pour la petite enfance

Afin de répondre à la demande toujours croissante des familles ermontoises en matière de petite enfance, la ville d'Ermont poursuit la mise en place de son schéma d'accueil.

Après l'ouverture du multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance en septembre dernier et le transfert de la crèche familiale "Les Marmousets" en février, le schéma d'accueil de la petite enfance poursuit son déploiement avec la transformation du multi-accueil "Les Gibus", situé 112 rue du 18 Juin, en crèche collective d'une capacité d'accueil de 45 berceaux. Cette crèche devrait ouvrir ses portes d'ici la rentrée prochaine. Les travaux ont d'ailleurs démarré le 6 février dernier et devraient prendre fin d'ici quelques semaines.

Déléguer à une entreprise privée

Lors de sa séance du 17 novembre dernier, le conseil municipal a adopté le principe d'une délégation de service public pour la gestion de cette crèche collective.

Une procédure de consultation est en cours afin de sélectionner la société la plus adéquate pour gérer cette crèche. Bien évidemment, cette délégation à une entreprise privée ne signifie pas que l'entreprise pourra faire ce qu'elle veut. Bien au contraire. Elle devra répondre aux exigences qualitatives et quantitatives de la municipalité.

Une commission de délégation de service publique a d'ailleurs été créée. Composée d'élus, cette commission aura pour rôle de contrôler les missions assignées à l'entreprise délégataire.

Pourquoi une gestion déléguée ?

La gestion déléguée de la crèche "Les Gibus" ne changera rien pour les habitants d'Ermont dont les enfants seront placés dans cette structure gérée par un prestataire privé. L'attribution des places sera effectuée par une commission municipale et le



Contact presse : Direction de la Communication

veronique.urvoy@ville-ermont.fr - 01 30 72 38 63 - photos numériques disponibles sur demande

tarif journalier appliqué aux familles sera celui défini par la Caisse d'Allocations Familiales : ce tarif est calculé selon les revenus des parents. Les enfants gardés dans cette structure participeront à toutes les activités développées par la ville d'Ermont (théâtre, spectacle, cinéma, lecture...). Le délégataire aura pour mission de gérer l'équipe éducative à partir d'un projet pédagogique élaboré par des professionnels de la petite enfance. L'établissement sera cofinancé par la ville d'Ermont, le conseil général du Val d'Oise et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise. Il sera aussi agréé par le conseil général du Val d'Oise comme toute structure accueillant des enfants âgés de 0 à 4 ans.



Direction de la Petite Enfance & Prévention Santé
Mairie annexe A
100 rue Louis Savoie
01 30 72 37 95 (à partir de mi mars)



Les structures d'accueil de la petite enfance
La Maison de la Petite Enfance
Elle comprend un multi-accueil, une ludothèque et un relais assistantes maternelles
30 bis rue Maurice Berteaux
01 34 44 12 30



Crèche collective "Les Gibus"
(à partir de la rentrée prochaine)
112 rue du 18 Juin
01 34 44 24 40



La crèche familiale "Les Marmousets"
7 rue de la Réunion
01 34 14 44 24



La Protection Maternelle et Infantile (PMI)
112 rue du 18 Juin
01 34 44 14 50

www.ville-ermont.fr